



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC


Est par les présentes donné par le soussigné :

Qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le règlement 575-2026 intitulé « Règlement 576-2026 décrétant un emprunt temporaire pour les honoraires professionnels nécessaires à la préparation des plans et devis, études, analyses et autres expertises connexes, aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations » sera adopté.

Cette séance se tiendra lundi le 9 février à 18h00.

Les délibérations du conseil et la période de question porteront exclusivement sur le règlement 576-2026.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 4^e jour de février 2026.



Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 4 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de février 2026.



Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier